

**MÉMOIRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL EXÉCUTIF
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 1999
TENUE À QUÉBEC
À 9 H 00
SOUS LA PRÉSIDENTE DU
PREMIER MINISTRE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD**

Membres du Conseil exécutif présents :

Bouchard, Lucien	Premier ministre Président du Comité des priorités
Arseneau, Maxime	Ministre délégué au Tourisme Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Baril, Gilles	Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse
Baril, Jacques	Ministre délégué aux Transports Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec
Beaudoin, Louise	Ministre des Relations internationales Ministre responsable de la Francophonie Ministre responsable de la Charte de la langue française
Bégin, Paul	Ministre de l'Environnement Ministre responsable de la région de Québec
Boisclair, André	Ministre de la Solidarité sociale
Brassard, Jacques	Ministre des Ressources naturelles Leader parlementaire du gouvernement Ministre responsable de la Réforme parlementaire Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean Ministre responsable de la région de la Côte-Nord
Chevrette, Guy	Ministre des Transports Ministre délégué aux Affaires autochtones Ministre responsable de la Faune et des Parcs Ministre responsable de la Réforme électorale Président du Comité de législation Ministre responsable de la région de Lanaudière Ministre responsable de la région du Nord-du-Québec
Cliche, David	Ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux Ministre responsable de la région de Laval
Facal, Joseph	Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Goupil, Linda	Ministre de la Justice Ministre responsable de la Condition féminine Ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches
Harel, Louise	Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole Ministre des Affaires municipales et de la Métropole Ministre responsable des Aînés Présidente du Comité ministériel des affaires régionales et territoriales Ministre responsable de la région de Montréal
Jolivet, Jean-Pierre	Ministre des Régions Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
Julien, Guy	Ministre délégué à l'Industrie et au Commerce Ministre responsable de la région de la Mauricie
Landry, Bernard	Vice-premier ministre Ministre d'État à l'Économie et aux Finances Ministre de l'Industrie et du Commerce Ministre des Finances Ministre du Revenu Président du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique Ministre responsable de la région de l'Estrie
Legault, François	Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse Ministre de l'Éducation Président du Comité ministériel de l'éducation et de la culture Vice-président du Conseil du trésor
Léger, Nicole	Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
Lemieux, Diane	Ministre d'État au Travail et à l'Emploi Ministre du Travail Ministre responsable de l'Emploi
Léonard, Jacques	Ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique Ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique Président du Conseil du trésor Ministre responsable de la région des Laurentides
Maltais, Agnès	Ministre de la Culture et des Communications
Marois, Pauline	Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Famille et de l'Enfance Présidente du Comité ministériel du développement social Ministre responsable de la région de la Montérégie
Ménard, Serge	Ministre de la Sécurité publique
Perreault, Robert	Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Rochon, Jean	Ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Trudel, Rémy	Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

**CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES MINISTRES
RESPONSABLES DES MINES ET DE L'ÉNERGIE (RÉF. : 99-2130)**

Le ministre des Ressources naturelles, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet un mémoire daté du 31 août 1999 et portant sur le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mines et de l'énergie à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 12 au 15 septembre 1999. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera à la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mines et de l'énergie qui doit se tenir à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 12 au 15 septembre 1999.

Décision numéro : 99-222**Le Conseil des ministres décide :**

à la suite du mémoire daté du 31 août 1999, soumis par le ministre des Ressources naturelles et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mines et de l'énergie à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 12 au 15 septembre 1999 (réf. : 99-2130),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera à la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mines et de l'énergie qui doit se tenir à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 12 au 15 septembre 1999, soit le suivant :

A. indiquer, dans la mesure où les sujets concernés sont abordés :

- 1) que le gouvernement du Québec réitère son désaccord vis-à-vis la politique fédérale des minéraux et des métaux et signifie son refus de participer au renouvellement de l'Accord géoscientifique intergouvernemental,
- 2) que le Québec réitère son droit de souveraineté sur la propriété des droits miniers dans les parties du golfe Saint-Laurent et préciser qu'il s'opposera à toute consultation publique par le gouvernement fédéral à ce sujet,
- 3) qu'il appartient au Québec de mettre en place une stratégie sur les aires protégées sur son territoire,

B. au regard de la compétence provinciale dans le domaine des ressources naturelles et de l'importance du secteur minier québécois relativement à l'ensemble du secteur canadien :

- 1) exiger que le Québec soit compensé pour le non-renouvellement des ententes sur le développement minéral,
- 2) réclamer une compensation par un transfert de l'espace fiscal pour financer l'intervention minière,
- 3) réclamer sa juste part des crédits nouveaux octroyés à la connaissance géoscientifique,

C. au regard de l'urgence de relancer l'industrie minière :

- 1) inviter le gouvernement fédéral à harmoniser les mesures afférentes au régime des actions accréditatives, de calcul du gain en capital et de déduction pour les frais d'exploration avec celles du Québec,
- 2) insister sur l'amélioration et le maintien des activités de prévention et de veille à l'échelle mondiale, de promotion de l'usage sécuritaire des substances minérales, ainsi que de suivi des dossiers problématiques et ce, de façon conjointe avec les provinces,
- 3) proposer un repositionnement des autorités monétaires canadiennes face à l'or ainsi qu'un repositionnement du gouvernement canadien quant aux ventes d'or du Fonds monétaire international,
- 4) appuyer toute proposition pour sensibiliser le gouvernement fédéral quant aux conséquences qu'aurait l'application des recommandations du rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises et l'inviter à en tenir compte dans l'éventualité d'une réforme de la fiscalité des entreprises,
- 5) approuver les objectifs proposés visant une approche revitalisée pour la participation des Autochtones dans l'industrie dans la mesure où les orientations, les principes et les éléments de la stratégie d'intervention reconnus par le Québec en cette matière soient respectés,

- D. indiquer que le Québec est d'accord avec la nécessité d'assurer une plus grande fiabilité des réseaux de transport d'électricité particulièrement dans un contexte de concurrence plus grande et que l'adoption de normes internationales constitue un élément essentiel de cette approche, tout en soulignant que l'adoption de normes et leur mise en vigueur dans le domaine du transport de l'électricité relève de la compétence des provinces et qu'il ne peut être question de confier ce mandat à une organisation internationale supervisée par la Federal Energy Regulatory Commission du gouvernement fédéral américain,
- E. indiquer que le Québec est favorable à la poursuite du mandat du groupe de travail fédéral provincial qui se verrait confier la tâche de proposer diverses options de mécanismes de conciliation et de coopération internationales et interprovinciales,
- F. s'assurer que le communiqué de presse conjoint qui pourra être émis au terme de la conférence fasse état des positions et dissidences exprimées par le gouvernement du Québec et, en cas de désaccord sur son libellé, s'assurer de l'émission d'un communiqué de presse propre au gouvernement du Québec qui établisse ses positions et dissidences;

2- d'adopter le décret proposé par le ministre des Ressources naturelles et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence des ministres des mines et de l'énergie, à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 12 au 15 septembre 1999.

**CONFÉRENCES PROVINCIALE-TERRITORIALE ET FÉDÉRALE-
PROVINCIALE-TERRITORIALE DES MINISTRES DE LA SANTÉ
(RÉF. : 99-2135)**

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, en son nom et au nom du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, soumet un mémoire portant sur la participation du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 15 au 17 septembre 1999. Ce mémoire vise à définir le mandat qui sera confié à la délégation québécoise qui participera aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui doivent se tenir à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, du 15 au 17 septembre 1999.

Décision numéro : 99-223

Le Conseil des ministres décide :

à la suite du mémoire soumis par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et portant sur la participation du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 15 au 17 septembre 1999 (réf. : 99-2135),

1- d'accepter que le mandat de la délégation québécoise qui participera aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui doivent se tenir à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 15 au 17 septembre 1999, soit le suivant :

- A. indiquer que le Québec est d'accord avec l'objectif d'une amélioration de la performance pancanadienne dans le domaine des dons d'organes,
- B. donner son accord de principe à la mise en place d'une structure fédérale-provinciale de coordination pour l'arrimage de normes techniques communes et la concertation entre les gouvernements,
- C. réitérer que le Québec entend demeurer le seul maître-d'œuvre de l'organisation de ces services sur son territoire et qu'il n'acceptera pas d'être assujéti à quelque structure décisionnelle que ce soit,
- D. souligner que la structure fédérale-provinciale envisagée ne devra d'aucune façon forcer un gouvernement à dépenser dans le champ d'activités concerné ou à prendre des décisions contraires à ses orientations,
- E. indiquer que le Québec ne participera pas à un plan de marketing social au niveau canadien,
- F. rappeler que, bien qu'il soit d'accord avec l'élaboration de normes de sécurité, le Québec ne contribuera pas à l'élaboration d'indicateurs pouvant représenter une reddition de comptes à l'endroit du gouvernement fédéral,
- G. confirmer, dans le dossier de la pandémie d'influenza, que le Québec est d'accord avec les critères présidant à l'approvisionnement en vaccins, soit l'autosuffisance, la présence de deux producteurs et la négociation de prix concurrentiels,
- H. appuyer l'inclusion de la firme québécoise Biochem dans tout contrat d'approvisionnement de vaccins impliquant l'ensemble des gouvernements,

- I. établir que tout protocole d'entente relatif à la coordination fédérale-provinciale-territoriale en cas de pandémie devra impérativement respecter l'exercice des compétences et responsabilités du Québec et prévoir l'implication financière fédérale de façon claire et détaillée,
- J. s'assurer que le communiqué de presse conjoint qui pourra être émis au terme de chacune des conférences fasse état des positions et dissidences exprimées par le gouvernement du Québec et, en cas de désaccord sur son libellé, s'assurer de l'émission d'un communiqué de presse propre au gouvernement du Québec qui fasse état de ses positions et dissidences;

2- d'adopter le décret proposé par la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes concernant la composition et le mandat de la délégation québécoise aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la santé qui se tiendront à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, du 15 au 17 septembre 1999.

RÈGLEMENTS DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES ET DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (RÉF. : 99-2112, 99-2113, 99-2114, 99-2115, 99-2116, 99-2117 ET 99-2118)

Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances soumet les projets de règlements suivants :

- Règlement sur les critères d'obtention des titres de courtier d'assurance associé et de courtier d'assurance agréé,
- Règlement sur les titres d'assureur vie certifié et d'assureur vie agréé,
- Règlement sur les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière,
- Règlement sur les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages,
- Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,
- Code de déontologie des experts en sinistre, et
- Code de déontologie des représentants en assurance de dommages.

Ces projets de règlement qui font suite à l'adoption de la Loi sur la distribution des produits et services financiers visent à préciser les critères et les programmes d'études menant à l'obtention des titres de courtier d'assurance agréé, de courtier d'assurance associé, d'assureur vie certifié et d'assureur vie agréé, à fixer les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de chacune des deux chambres et à établir les règles déontologiques de la Chambre de la sécurité financière, des experts en sinistre et des représentants en assurance de dommages.

Décision numéro : 99-224

Le Conseil des ministres décide :

1- d'approuver les règlements suivants adoptés par la Chambre de l'assurance de dommages :

- A. Règlement sur les critères d'obtention des titres de courtier d'assurance associé et de courtier d'assurance agréé,

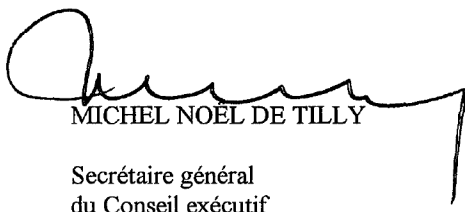
- B. Règlement sur les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages,
 - C. Code de déontologie des experts en sinistres,
 - D. Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;
- 2- d'approuver les règlements suivants adoptés par la Chambre de la sécurité financière :
- A. Règlement sur les titres d'assureur vie certifié et d'assureur vie agréé,
 - B. Règlement sur les honoraires et la rémunération des membres du comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière,
 - C. Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière;
- 3- d'adopter en conséquence les décrets proposés par le ministre des Finances;
- 4- de confier au ministre d'État à l'Économie et aux Finances le soin de demander à la Chambre de l'assurance de dommages et à la Chambre de la sécurité financière de réviser leur réglementation d'ici deux ans, dans une optique d'allègement réglementaire.

LIVRE BLANC SUR LES FINANCES ET LA FISCALITÉ LOCALES

Décision numéro : 99-225

Le Conseil des ministres décide :

de constituer un groupe de travail composé du sous-ministre des Affaires municipales et de la Métropole qui le préside et de représentants du ministère des Transports, du ministère du Conseil exécutif, du ministère des Finances, du Conseil du trésor et de la Sécurité publique et de lui confier le soin de développer des scénarios additionnels concernant la région métropolitaine de Montréal en vue de leur présentation au Comité ministériel des affaires régionales et territoriales et au Conseil des ministres au cours des prochaines semaines.



MICHEL NOËL DE TILLY

Secrétaire général
du Conseil exécutif